

<http://www.equipement.gouv.fr/france.ocean>.

Sur ce site internet du Ministère de l'Équipement, vous pouvez consulter en permanence la liste des navires hors normes ayant fait l'objet d'un blocage dans les ports français. La lettre du *Cedre* y a relevé 3 SOPEP (Shipboard Oil Pollution Emergency Plan) incomplets ou manquants, 3 séparateurs eau-huile démontés ou hors d'usage, 2 registres d'hydrocarbures inadéquats, 2 citernes à résidus remplies au maximum de leur capacité et, sur des pétroliers, une absence de tout certificat de sécurité à jour ainsi qu'une avarie de coque provoquant une fuite de citerne.

Coopération U.I.C. - Cedre

L'Union des Industries Chimiques (U.I.C.) française apporte un appui aux pouvoirs publics pour réduire les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses à travers le protocole *Transaid*, qui s'intègre au niveau européen dans un réseau des différents organismes nationaux, le réseau I.C.E. (*International Chemical Environment*). Pour fournir à ses partenaires un point de contact français pouvant être interrogé 24 heures sur 24, en anglais, l'U.I.C. a contracté le *Cedre* par une convention entrée en application le 15 janvier 1998. Un centre national I.C.E. d'un pays européen ayant besoin d'information de l'industrie française suite à un accident de transport, se tournera maintenant vers le *Cedre* qui recherchera les personnes les mieux placées pour fournir l'information souhaitée. Cette insertion dans le réseau d'intervention et d'assistance de l'industrie chimique européenne optimise la capacité d'intervention du *Cedre* : cela lui a ainsi permis de trouver ce mois-ci, à partir du seul nom commercial, l'identité, les caractéristiques et la fiche de sécurité d'un produit chimique fabriqué en Allemagne.

Les pompons rouges pompent

Les lecteurs du « Télégramme de Brest et de l'Ouest » ont pu découvrir dans leur journal préféré du 31 janvier le mystérieux message : « les pompons rouges pompent aux Quatres-Pompes. Je répète. Les pompons rouges pompent aux Quatres Pompes ». Ce n'était pas un remake de la 2ème guerre mondiale, mais l'annonce d'un déversement accidentel de fuel en rade abri, suite à la rupture d'une conduite de la Marine Nationale, le 20 janvier. Quelques mètres cubes ont profité des marées pour s'échapper vers le goulet de Brest et la Marine Nationale a rapidement

mis en place des chantiers de nettoyage aux plages des Quatres-Pompes, de Sainte-Anne du Portzic et du Dellec, mobilisant en pointe jusqu'à 80 personnes. Les chantiers ont pu être fermés les uns après les autres entre le 24 janvier et le 4 février.

Zéro pollution sortante au P.A.M.

Soucieux d'éviter les pollutions qui s'échappent, le Port Autonome de Marseille (P.A.M) vient d'attribuer un marché de fourniture de barrage antipollution dans le cadre d'un plan de prévention « zéro pollution sortante » pour les terminaux pétroliers et chimiques de Fos-Sur-Mer et Lavéra. La société française T.M.B. a fourni un barrage de type rideau de 1,2 m de haut, ayant une bonne stabilité à la mer quelles que soient les conditions météorologiques. En éléments unitaires de 25 m, il peut être stocké par longueurs de 350 mètres sur 4 enrouleurs intégrés dans des berceaux au gabarit routier, manutentionnables par chariot élévateur. Des systèmes de suivi de marnage, disposés dans les terminaux de Fos et Lavéra selon les plans d'intervention définis par le P.A.M., permettent de venir ceinturer très rapidement les zones à risques.

Pollution au Nigeria : une dispersion étonnante

Pour rester dans le problème des pollutions voyageuses, la rupture d'un pipe-line appartenant à la société Mobil au large des côtes nigérianes a entraîné le déversement de 5 800 tonnes de brut le 12 janvier. Douze navires, un avion et deux hélicoptères ont traité la nappe au dispersant. D'après les bulletins spécialisés, 95 % du pétrole aurait disparu par évaporation ou dispersion, 10 jours après l'accident, un résultat quelque peu surprenant. La Lettre du *Cedre* va essayer d'en savoir plus, pendant que Mobil Nigeria révisé ses scénarios d'accident : l'émulsion a été repérée plus de 200 km au-delà du point extrême de dérive prévu dans les plans.

Pollution de l'Evoikos : la Malaisie touchée

En Asie aussi les nappes voyagent. La Lettre du *Cedre* n°30 avait annoncé que la pollution du pétrolier *Evoikos* au large de Singapour était maîtrisée. Le 23 décembre et les jours suivants, les plages de l'Etat du Selangor, au sud de la Malaisie, ont reçu en cadeau de Noël, sur une vingtaine de kilomètres, plusieurs nappes qui semblent bien provenir de cette pollution, après 2 mois de dérive en mer. Le pétrole avait formé

des boulettes de goudron dérivant juste sous la surface, indétectables à l'observation aérienne.

Le Directeur de l'ITOPF décoré

Ian White, Directeur de l'ITOPF (*International Tanker Owners Pollution Federation Ltd*), vient d'être promu Officier de l'Ordre de l'Empire Britannique pour services rendus à l'environnement. La Lettre du *Cedre* lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Gare aux marées de conteneurs

Le bulletin trimestriel du CILPAN de janvier fait une large place à l'accident du *Carla* (Lettre du *Cedre* n° 31) sous le titre « les marées de conteneurs ». Evoquant le risque croissant de rejet de centaines, voire de milliers de conteneurs en mer, il observe qu'il faut maintenant instituer des plans pour faire face aux « marées de conteneurs », incluant leur localisation, leur récupération possible et les moyens de rendre leur contenu inoffensif pour le milieu marin. Ce programme vaste et complexe répond à un besoin devenu aujourd'hui évident. Mais son financement risque d'être bien difficile à trouver.

Pologne : l'efficacité d'abord

Le problème de règlement effectif des amendes pour déballastage avait fait l'objet de discussions animées lors de l'atelier européen sur les preuves des 10, 11 et 12 décembre à Brest (Lettre du *Cedre* n°31), beaucoup de pays hésitant encore à faire déposer une caution à l'armement lorsqu'ils ont encore le navire sous la main. La Pologne a montré une nouvelle fois qu'elle n'avait pas ce genre d'hésitation, en saisissant ce mois-ci les documents du transporteur de manganèse *Erika Wave*, dont le capitaine avait reconnu un déversement de substances chimiques en Mer Baltique et en libérant le navire contre versement d'une caution de 120 000 dollars.

L'Afrique du Sud choisit « l'Action de l'Etat en Mer »

Accompagnant une délégation de la Communauté Urbaine de Brest lors de l'escale à Durban de la croisière d'application du groupe école de la Marine Nationale, un ingénieur du *Cedre* en a profité pour faire le point de l'organisation antipollution sud-africaine. Le Ministère des transports a mis en place la *South African Maritime Safety Authority* (SAMSA) dont la mission principale est la sécurité maritime et la prévention des pollutions marines. L'opération s'est faite avec les conseils de la société *Hermes Consulting*, qui a promu et fait adopter par les autorités sud-africaine le concept « d'action de l'état en mer », en s'appuyant sur des experts français. Un bureau chargé de la lutte contre les pollutions marines

sera mis en place en avril 1998 dans le cadre de SAMSA. Par ailleurs, les compagnies pétrolières opérant en Afrique du Sud, Shell, Caltex (BP), Engen/Mobil, Sasol Zeenek (Esso), Petronet, Total ont de leur côté mis en place une structure de coordination en matière d'environnement, l'OIEC (*Oil Industry Environment Committee*). Après avoir travaillé pendant trois ans à la mise en place de stocks et à la coordination de la coopération en cas de pollution maritime, ce comité s'intéresse aujourd'hui à l'étude d'impact de nombreux projets d'infrastructures pétrolières et aux transports terrestres. Il dispose d'une flotte de 43 camions d'intervention sur les pollutions terrestres et des eaux intérieures.

Nouvelle pollution aux Emirats

Quatre mille tonnes de fuel lourd ont touché 60 km de côtes des Emirats Arabes Unis après le naufrage d'une barge au large d'Ajman, le 7 janvier, imposant une seconde fermeture en six mois de l'usine de désalinisation d'eau de mer de Sharjah. Il reste encore 4 000 tonnes de fuel à bord de la barge, qui est suspectée de faire de la contrebande entre l'Irak et les Emirats. Pendant une opération de repérage aérien, une autre barge coulée a été repérée par l'ITOPF. Cette seconde pollution ne s'élèverait pas à plus de 20 tonnes.

Barge North Cape : suites financières

La Lettre du *Cedre* n°8 annonçait l'échouement de la barge North Cape sur les côtes de Rhode Island (USA) en janvier 1996, libérant plus de 3000 m³ de gas oil à la mer. Les estimations de dommage présentées lors du procès font état de 10 à 12 millions de homards morts, 80 millions de crabes, 80 millions de palourdes et 680 millions de moules, dont beaucoup de juvéniles. Les tribunaux ont tranché le 9 janvier : outre des amendes personnelles au président de la compagnie propriétaire et au capitaine du remorqueur de la barge, la société propriétaire, *Eklof Marine Corp*, devra payer 7 millions de dollars d'amende au gouvernement fédéral et à l'Etat de Rhode Island, 1,5 millions de dollars à une société de conservation de la nature pour la réhabilitation des zones touchées et entreprendre pour 1 million de dollars de travaux de conformité sur ses barges.

Auteurs qui souhaitez faire connaître votre savoir-faire, vous avez jusqu'au 30 avril pour adresser les résumés de vos interventions à l'Oil Spill Conference qui se tiendra du 8 au 11 mars 1999 à Washington, USA.

Pour plus d'informations, contactez notre service documentation (02 98 22 45 60).